



Gouvernement du Rwanda

Ministère des finances et de la planification économique



Economic Commission for Africa  
Commission économique pour l'Afrique  
1958 - 2018

22<sup>e</sup> réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE)

Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est

Mise en œuvre de la  
Zone de libre-échange continentale en Afrique de l'Est:  
de la vision à l'action

Note d'orientation pour la séance plénière :  
Au-delà du commerce : le protocole sur la libre circulation  
des personnes

21 – 22 novembre 2018

Kigali Convention Centre

Rwanda

## 1. Contexte

Il n'est pas suffisamment compris que la migration en Afrique est en grande partie intrarégionale, 80% de la migration ayant lieu en Afrique et seulement 20% vers l'extérieur. La migration intra-africaine a augmenté de 36%, passant de 12,5 millions en 2000 à 19,4 millions en 2017 (CNUCED, 2018). La mise en place de la ZLECA offre une plate-forme cruciale pour l'intégration des pays africains et la libre circulation des personnes sera un élément essentiel pour en engranger les gains. Toutefois, seuls 27 pays ont signé le Protocole au Traité d'Abuja sur la libre circulation des personnes, contre 49 signataires de l'Accord de libre-échange, ce qui souligne le fait que certains pays africains ont encore du mal à accepter l'ouverture de leurs frontières. Néanmoins, il ne s'agit pas d'un cas isolé: la plupart des communautés économiques régionales d'Afrique ont également adopté de tels protocoles, mais leur taux de ratification a été très inégal et n'a progressé que lentement (CNUCED, 2018). En outre, la phase de mise en œuvre tend à être émaillée d'obstacles propres à chaque pays. Cela s'explique en grande partie par le fait que les pays sont à différents niveaux de développement économique et que les taux de chômage élevés font craindre que les travailleurs étrangers ne viennent concurrencer les nationaux pour des postes similaires. En conséquence, certains États membres ont mis en place des mesures et des redevances strictes rendant difficile la libre circulation des travailleurs qualifiés et non qualifiés.

La libre circulation des personnes est essentielle pour faciliter la mobilité de la main-d'œuvre dans les zones où elle peut être plus productive et ainsi renforcer la transformation structurelle. Les migrants hautement qualifiés contribuent également au transfert de connaissances et de savoir-faire aux employés locaux. Des études montrent que le manque de compétences et de capacités appropriées ralentit réellement le processus de transformation structurelle, l'investissement dans l'éducation n'étant pas en corrélation avec le développement de tous les types de connaissances (Khan, 2018). En effet, les employeurs de 41% et 30% dans tous les secteurs d'activité en Tanzanie et au Kenya, respectivement, considèrent qu'une main-d'œuvre insuffisamment qualifiée constitue une contrainte majeure pour leurs entreprises (WEF, 2017). Pour combler cette lacune, les pays doivent regarder au-delà de leurs frontières pour attirer les compétences requises. Une enquête réalisée par EY (2014) a révélé que la demande en compétences des expatriés était devenue la plus forte en Afrique de l'Est<sup>1</sup>, où les entreprises envisagent recruter davantage de cadres, de dirigeants et de professionnels expatriés, même si certains répondants (environ 62%) estiment que les gouvernements rendent difficile l'emploi d'expatriés. L'enquête a également indiqué que les talents locaux, les Africains et

---

<sup>1</sup> Au nombre desquels l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, le Soudan du Sud, la Tanzanie et l'Ouganda.

la diaspora africaine de retour étaient considérés comme favorables pour pourvoir les postes vacants de cadres. L'enquête a également indiqué que les talents locaux, les Africains et la diaspora africaine de retour étaient favorablement accueillis pour occuper les postes vacants de cadres.

Cela dit, certains pays ont progressé en matière de facilitation de la libre circulation des personnes. L'indice d'ouverture des visas 2016 montre que l'Afrique de l'Est compte neuf des 20 pays ayant mis en place des régimes de visas à l'arrivée. Le Rwanda et l'Ouganda n'exigent pas de visa préalable pour aucune nationalité et autorisent l'entrée en utilisant un double système d'absence de visa ou de visa à l'arrivée. Les Comores, Djibouti, Madagascar et la Somalie sont les quatre pays d'Afrique à ne pas encore octroyer de visa à l'arrivée. Bien que le Kenya et la Tanzanie accordent le visa à l'arrivée, ils font toujours des concessions pour les citoyens de certains pays et exigent un visa pour d'autres. Les citoyens de la CAE au Kenya, au Rwanda et en Ouganda se déplacent librement entre les 3 pays en utilisant soit leur carte d'identité soit le passeport de la CAE<sup>2</sup>. Cela résulte de la levée des restrictions à la mobilité adoptée par les chefs d'État en 2013. En outre, la CAE a progressé dans la reconnaissance mutuelle des comptables et des architectes.

## 2. Objectifs de la session

Sur la base des questions susmentionnées, cette session approfondira la réflexion sur les problématiques suivantes :

1. Quelles sont les conséquences potentielles du Protocole sur la libre circulation des personnes pour l'Afrique de l'Est ?
2. Pourquoi certains pays semblent-ils si préoccupés par la mise en œuvre du Protocole sur la libre circulation ? Comment peut-on apaiser leurs peurs ?
3. Seuls les travailleurs qualifiés devraient-ils être autorisés à travailler dans d'autres États membres ? Ou faut-il élargir cette liberté à tous les citoyens ?

---

<sup>2</sup> Le passeport CAE est en vigueur et est délivré par les 3 pays membres.

## 4. Programme provisoire

**Mercredi 21 novembre 2018**

**Modératrice :** Lerato Mbele Roberts, présentatrice, Africa Business Report à BBC World News

**Présentation :** Emelang Leteane, Fonctionnaire chargée des Affaires sociales, CEA

**Panel de discussion :**

- Christophe Bazivamo, secrétaire général adjoint, East African Community
- Regis Gatarayiha, Directeur général de l'immigration et émigration, Rwanda.
- Linda Oucho, *African Migration and Development Policy Centre*, Kenya
- Cyrus Munyaburanga Nkusi, ECOSOCC, Union africaine

## 5. Participation

La plénière rassemblera des experts de pays d'Afrique de l'Est, ainsi que des représentants du secteur privé, d'organisations de la société civile et d'autres institutions compétentes. Pour de plus amples informations et d'éclaircissements, veuillez contacter Mme Emelang Leteane, [leteane.uneca@un.org](mailto:leteane.uneca@un.org)

---

## Références

Ernst & Young (EY) (2017). *EY's Attractiveness Program Africa*.

Khan, M.H. (2018). *Knowledge, skills and organizational capabilities for structural transformation. Structural change and economic dynamics*.  
<https://doi.org/10.1016/j.strueco.2018.05.006>

United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD) (2018). *Economic Development in Africa Report 2018: Migration for Structural Transformation*. Available at:  
<https://unctad.org/en/pages/PublicationWebflyer.aspx?publicationid=2118>

World Economic Forum (WEF) (2017). *The Future of Jobs and Skills in Africa: Preparing the Region for the Fourth Industrial Revolution*. May 2017.